



Euler Hermes France

EH Fraud Reflex

Que faire en cas de sinistre ?

Dès la découverte d'une fraude ou d'une cyberfraude, en application de l'article 4 de vos Conditions Générales, nous vous demandons de bien vouloir :

- Prendre immédiatement les mesures de précaution afin de contenir et faire cesser le sinistre.
- Déposer une plainte auprès des autorités compétentes.
- Engager les procédures légales dont celles d'opposition éventuellement nécessaires.
- Engager tout recours contre toute personne dont la responsabilité pourrait être engagée.
- Déclarer auprès d'Euler Hermes le sinistre au plus vite, avec copie du dépôt de plainte, dans un délai maximum de 5 jours après sa découverte.
- Apporter les preuves du sinistre et nous adresser les pièces dans les plus brefs délais (30 jours maximum à compter de la déclaration du sinistre) :
 - La description chronologique des faits
 - L'évaluation des pertes et frais engagés, et les justificatifs s'y rapportant

Contact email 

ehfraud.sinistres@eulerhermes.com

Adresse 

Euler Hermes France
Direction du Recouvrement
et de l'Indemnisation
Pôle d'Expertise Contractuelle et Spécialités
1, place des Saisons
92 048 Paris La Défense Cedex | France